

# III - B. RÉGLEMENT GRAPHIQUE - ZONAGE

Le Mesnil-Simon  
Plan Local d'Urbanisme  
PLU



Version pour écrit - Juin 2024  
Document de travail  
Le Mesnil-Simon



Echelle : 1/5000

- Limite communale
  - Bât
  - Limites parcelaires
- 1. ZONAGE**
- UA : zone urbaine du bourg autorisant une certaine mixité fonctionnelle (habitat, équipements, commerces)
  - UC : zone urbaine de hameau
  - UX : zone urbaine à vocation d'activités industrielles et artisanales
  - IAU : zone à urbaniser
  - A : zone agricole
  - Ap : zone agricole protégée
  - N : zone naturelle
- 2. AUTRES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
  - Emplacement réservé
  - Espace Bosé Classé
  - Élément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
  - Mare (L.151-23 CU)
  - Éléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
  - Éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
  - Éléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
  - Enveloppe prédisposée à la présence de zones humides

